

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°68/2024

Objet :

Redevance domaine
public/ TEREOS

Certifié exécutoire
par la Maire, le

26/09/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 septembre, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 06 septembre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothee LEFEBVRE, Muriel POLLART, Clément BACRO, Laury FLIPPE, Eugène DELAMBRE, Véronique HERMANT, Bruno VIENNE, Laurent DHE.

Absents : Daisy LAINE, Angélique BARBIER.

Absent excusé : Sylvie COUSIN

Procuration :

Sylvie COUSIN donne procuration à Laury FLIPPE

Secrétaire : Véronique HERMANT

La séance ouverte, Madame BARBIER rappelle les arrêtés n°12 à 18 de l'année 2001 et la délibération n°36/2003 fixant les redevances annuelles pour occupation du domaine public par la sucrerie Beghin Say/ TEREOS.

<u>Arrêtés</u>	<u>Montant de la redevance</u>
N°12	32,01€
N°13	16,01€
N°14	16,01€
N°15	16,01€
N°16	22,41€
N°17	16,01€
N°18	48,02€

Après discussion, le conseil municipal décide la reconduction de ces redevances pour une durée de cinq ans avec une date d'effet fixée au 01/01/2024.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,
Anne-Marie BARBIER

